



Bagnolet, le 16 décembre 2015

Entre le 3 et le 5 décembre 2015, une quinzaine de militants et dirigeants d'ONG défendant les droits des travailleurs de la Province du Guangdong dans le sud de la Chine ont été arrêtés par la police. Plusieurs d'entre eux sont détenus dans le cadre de poursuites criminelles. La CGT demande qu'ils soient libérés et que les accusations les concernant soient levées.

Le ralentissement économique et l'amélioration des conditions de travail et de salaire notamment dans la province du Guangdong – l'usine du monde – **ont entraîné de nombreuses fermetures d'usines et des délocalisations en Chine**, en Asie du sud ou ailleurs dans le monde à la recherche des coûts de production les plus bas.

Nombre d'entreprises chinoises ou groupes mondiaux produisant directement en Chine ou ayant recours à la sous-traitance ont quitté la région **sans payer les salaires ou parfois avec des retards de plusieurs mois, sans aucune indemnité de licenciement**, et sans payer non plus les cotisations sociales ou les cotisations retraite. Il n'y a pas non plus de négociations pour proposer des solutions aux travailleurs qui se retrouvent sans emploi. Cela explique la **recrudescence des conflits du travail ces derniers mois**.

Ces ONG chinoises de défense des droits des travailleurs jouent un rôle essentiel pour les aider à se faire entendre, à recouvrer les salaires impayés et trouver des solutions pour conserver leur emploi ou en retrouver un autre. Pour la CGT, **les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail doivent être respectées et appliquées partout dans le monde**.

La Commission exécutive de l'Union locale CGT de Bagnolet, Les Lilas réunie le 10 décembre 2015 est attaché aux libertés syndicales et exige la libération immédiate de tous les militants ouvriers arrêtés.

Pour l'union Locale CGT

Jean-Pierre BLOUCH  
Secrétaire Général  
de l'Union Locale CGT  
de Bagnolet et les Lilas